Hôpitaux Universitaires de Marseille | ap hm

CANICULE

ÉTÉ 2023

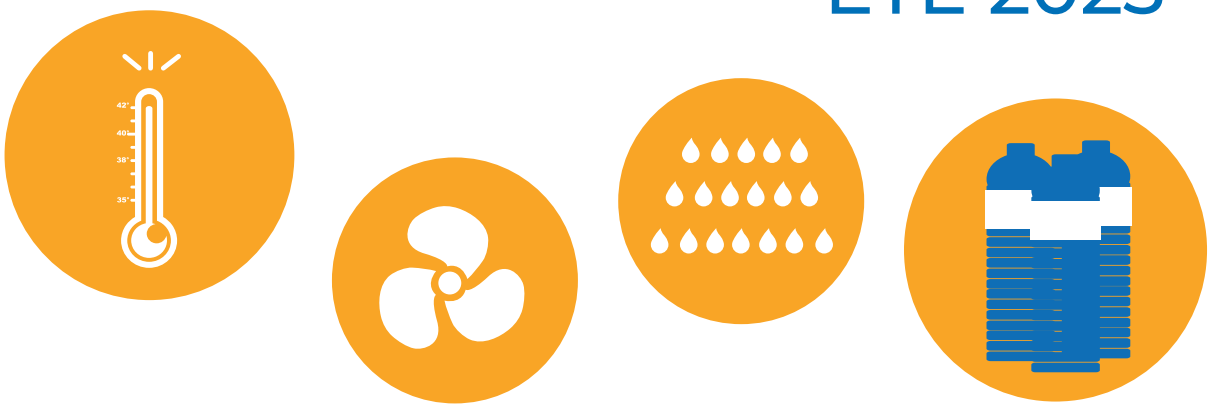

DOSSIER DE PRESSE

Août 2023

CANICULE

ORGANISATION DE L'AP-HM POUR LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Le plan canicule, s'il est apparu suite à une crise sanitaire importante, est aujourd'hui un facteur de progrès dans la coordination des différents acteurs en cas de fortes chaleurs pour la prise en charge médicale des patients.

La Ville de Marseille joue un rôle fondamental pour assurer, en amont et en aval de l'hôpital, la prise en charge des personnes âgées.

L'hôpital intervient dans un second temps lorsque la santé du patient s'aggrave et qu'il nécessite des soins hospitaliers.

Ce plan est une déclinaison du Plan National Canicule (PNC) en vigueur ayant pour objet de présenter et de déployer sur sites le PNC :
- présentation des 4 niveaux d'alerte
- identification des mesures locales mises en oeuvre
- action de sensibilisation auprès des services

La période de veille saisonnière canicule est ouverte du 1er juin au 15 septembre 2023.

PERMETTRE AUX PATIENTS D'ÊTRE PRIS EN CHARGE DANS DE BONNES CONDITIONS

L'AP-HM a entrepris depuis 2003 un vaste programme de climatisation des services d'hospitalisation : à ce jour la grande majorité des chambres sont climatisées. Des bouteilles d'eau, des brumisateurs et des ventilateurs sont également disponibles. Des messages sont régulièrement diffusés aux professionnels de l'AP-HM afin de les inviter à rester attentifs à l'état général des patients et prendre toutes les précautions et les mesures nécessaires notamment en s'assurant qu'ils sont bien hydratés et en contactant la direction en cas de problématiques.

L'AP-HM diffuse également des messages de prévention régulièrement auprès de ses équipes, mais également des patients :

« Dès maintenant, adoptez les bons gestes :

- boire de l'eau, s'hydrater ;
- rester au frais : fermer les volets et les fenêtres en journée, aérer la nuit, se rafraîchir (douche, brumisateur, système de climatisation ...) ;
- éviter les activités avec effort ;
- manger en quantité suffisante ;
- surveiller les personnes vulnérables en prenant des nouvelles (femmes enceintes, bébés, personnes âgées et isolées). »

UN PLAN CANICULE EN 4 NIVEAUX

En cas de crise avérée et d'afflux massif de patients, l'AP-HM dispose d'un potentiel d'accueil encore plus important qu'habituellement. La gestion de ce type de crise est pévue dans le plan canicule en 4 niveaux qui correspondent, aux niveaux jaune, orange et rouge du plan de vigilance Météofrance

Niveau 1 - veille saisonnière

Le niveau 1 - veille saisonnière correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique.

Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 15 septembre de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1er juin ou prolongée après le 15 septembre.
Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plateforme téléphonique nationale : 0 800 06 66 66.

Niveau 2 - avertissement chaleur

Le niveau 2 - avertissement chaleur est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 - alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).

Niveau 3 - alerte canicule

Sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo-France (vigilance orange), les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3 - alerte canicule.
La décision de déclencher le niveau 3 - alerte canicule prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
Une fois le niveau 3 - alerte canicule du Plan National Canicule activé, le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD).
A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.
L'AP-HM réunit quotidiennement sa cellule de crise restreinte.

Niveau 4 - mobilisation maximale

Le niveau 4 - peut être activé en cas de vigilance météorologique rouge.

Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...).
Cette situation nécessite la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles.
La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

PARTICIPATION À LA VEILLE SANITAIRE

L'AP-HM recueille chaque jour au niveau des services d'urgence et du SAMU des indicateurs d'activité. Ces indicateurs sont ensuite synthétisés au niveau départemental, régional et national. Cette procédure mise en place dans le cadre du plan canicule, permet de se maintenir en alerte sur tout autre type de crise sanitaire qui pourrait apparaître au cours de l'année.

Les indicateurs portent sur l'activité des urgences, du SAMU, le nombre de décès mais aussi sur l'âge des patients admis en urgence.
Ces indicateurs intègrent aussi la capacité d'accueil en hospitalisation par un recensement quotidien des lits disponibles.

Ce recueil d'indicateurs représente un progrès important dans la gestion de crise et, plus globalement, dans la prise en charge des urgences.

Le lien avec la préfecture et l'ARS est régulièrement assuré par l'AP-HM afin de rendre compte de la situation et répondre, en tant qu'établissement de référence, à une crise plus importante.

ORGANISATION DE LA RÉGULATION ET DU TRANSPORT DES MALADES PAR LE SAMU

Le SAMU assure un rôle important dans la régulation des appels qu'il reçoit et qu'il traite.
Il assure la coordination de l'utilisation des moyens disponibles entre tous les acteurs de l'urgence.
Il reçoit environ 2 500 appels par jour et dispose d'un éventail important de moyens qu'il met en œuvre en fonction d'une régulation médicale de qualité, adaptée aux besoins des patients.

Ces moyens sont :
- Les conseils médicaux
- L'envoi d'un médecin généraliste au domicile des patients
- L'envoi d'un VSAV (véhicule de secours et d'Aide aux victimes)
- L'envoi d'une ambulance privée
- L'envoi d'une équipe SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation)
- Les transferts

En fonction des besoins, le SAMU recherche les places disponibles pour hospitaliser les patients dans les services appropriés des hôpitaux et cliniques.

ACHATS DE MATÉRIELS NÉCESSAIRES

Des stocks suffisants de bouteilles d'eau, de vaporisateurs d'eau, de brumisateurs, d'eau gélifiée et de médicaments spécifiques sont prévus, ainsi que des commandes supplémentaires de ventilateurs. La gestion des stocks fait l'objet d'un point quotidien entre la plateforme logistique, la pharmacie et la direction de l'AP-HM.

DIFFÉRENTS DISPOSITIFS SUR LESQUELS S'APPUYER

Pour faire face à un éventuel épisode de canicule, les directeurs d'établissements s'appuieront sur l'opérationnalité de leurs différents dispositifs internes de préparation à des situations sanitaires exceptionnelles :

- le plan bleu : dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées ou handicapées, l'AP-HM a signé des conventions avec des établissements médico-sociaux pour organiser la prise en charge de ces patients au sein des hôpitaux de l'AP-HM.

- le dispositif « hôpital en tension »,

- le plan blanc d'établissement définit dans l'instruction du 14 septembre 2006 relative à l'élaboration des plans blancs d'établissements de santé des plans blancs élargies (plan départemental de mobilisation).

Outre les capacités d'accueil régulières, l'AP-HM peut décider, de sa propre initiative ou en accord avec l'ARS et le Préfet, de déclencher un plan blanc, dispositif exceptionnel de prise en charge d'un afflux massif de patients.
Dans des délais très courts, les services d'urgence peuvent mettre en place des zones de tri permettant d'accueillir un nombre de patients supplémentaires aux urgences, pour examen et prise en charge médicale. En parallèle, les services de soins et les services médico-techniques appliquent des fiches réflexes afin de se tenir prêts à accueillir un nombre important de victimes. Le SAMU coordonne la régulation des patients à admettre.
Les procédures de rappel des personnels sont prévues afin de renforcer les équipes soignantes si nécessaire. De même, en fonction de la crise à gérer, l'activité programmée de l'établissement peut être ralentie voire déprogrammée pour tout ou partie de l'activité non urgente pour consacrer le maximum de ressources à l'accueil de victimes.

Chaque test donne lieu à des actions d'amélioration qui sont planifiées et mises en œuvre.

- le plan de continuité d'activité de l'établissement :

Ces dispositifs internes aux établissements de santé s'articulent avec le dispositif régionale ORSAN (Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles) – volets AMAVI et CLIM/ENV et, le Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

L'AP-HM RAPPELLE LES BONS REFLEXES À AVOIR EN CAS DE FORTES CHALEURS

N'attendez pas les premiers effets de fortes chaleurs pour vous protéger !

Ces effets sont la survenue de cravmpes, de fatigues inhabituelles, de maux de tête, de fièvre supérieure à 38 °C, de vertiges, de nausées et de propos incohérents.

Dès maintenant, adoptez les bons gestes :

- boire de l'eau, s'hydrater ;
- rester au frais : fermer les volets et les fenêtres en journée, aérer la nuit, se rafraîchir (douche, brumisateur, système de climatisation ...) ;
- éviter les activités avec effort ;
- manger en quantité suffisante;
- surveiller les personnes vulnérables en prenant des nouvelles (femmes enceintes, bébés, personnes âgées et isolées).

En cas de symptomes, **appelez le 15 !**

Pour obtenir des conseils de protection pour vous et votre entourage, **appelez le 0 800 06 66 66**

(Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe en France)

Quels sont les effets de la chaleur ?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?

Je reste au frais

Je bois de l'eau

J'évite de boire de l'alcool

Je mange en quantité suffisante

Je ferme les volets et fenêtres le jour, j'aère la nuit

Je mouille mon corps

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

Je fais des activités sans effort

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte**, **j'ai un bébé** ou **je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Délégation
à la communication
et la culture
04 91 38 20 31

www.ap-hm.fr
04 91 38 00 00